



## Changement d'indice non pris en compte

Par **mamamia87**, le **07/10/2014** à **19:11**

Bonjour,

Ce mois ci, je devais changer d'indice ce qui n'a pas été fait et mon employeur de me donner aucune explication. Je n'ai pas failli à mon travail, pas d'arrêt, rien.

Je n'ai pas eu d'entretien d'évaluation. Je travaille pour ce GIP depuis 12 ans ! Je souhaite adresser un courrier à mon employeur, mais je voudrais y mettre les formes sans le braquer. Que me conseillez-vous ? Dois-t'il justifier ce gel ? Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **07/10/2014** à **20:47**

Bonjour,

Je pense que le mieux dans un premier temps, si vous ne voulez pas froisser l'employeur, ce serait de vous en entretenir de vive voix avec lui...

Mais si vous n'avez aucune preuve écrite de son engagement, juridiquement, il n'existe pas...

Par **mamamia87**, le **07/10/2014** à **22:54**

Merci. Mais effectivement je veux une réponse écrite.

Par **P.M.**, le **08/10/2014** à **00:03**

Comme je vous l'ai dit, l'employeur risque de vous faire une fin de non recevoir s'il ne s'est pas engagé officiellement et qu'il n'est pas obligé d'augmenter votre indice...